



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

### Compte rendu du 5<sup>e</sup> comité de pilotage

#### Site Natura 2000 du Plateau du Four - Loire Atlantique

Nantes - 11 juillet 2012

#### Ordre du jour

1. Validation des enjeux de conservation
2. Validation des enjeux socio-économiques
3. Validation des objectifs de Développement durable
4. Présentation et pré-validation des actions de gestion
5. Echancier

#### Personnes présentes :

Loïc LAISNÉ	Préfecture Maritime
Marie France KERNEIS	Préfecture Maritime
Gaëlle BAILLY	Préfecture Maritime
Stéphane GUILLON	Commandement zone maritime Atlantique
Françoise GUIMAS	DREAL PdL
Guy RAEVEL	DDTM 44
Cécile TOUGERON	DDTM 44
Marie Béatrice GILARD	CG 44
Agnès GARCON	Armateurs de France
Christophe VERHAGUE	UNICEM - UNPG
Manon PANHELEUX	AGLIA
Jean Claude MÉNARD	Association ELV
Joseph FLEURY	LPO
Jean Pierre CORGNET	UNAN 44
Jean Pierre RIGAULT	FNPSA
Landry METRIAU	FNPPSF 44
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM
Daniel LEGALL	COREPEM
Fanny BRIVOAL	COREPEM
Antonin HUBERT	COREPEM

#### Personnes excusées :

Stéphane BOUDY	Conseil Régional
José JOUNEAU	COREPEM
Anne GROUHEL-PELLOUIN	IFREMER
Sandrine DERRIEN	MNHN
Christophe LECLERC	SRC Bretagne Sud
Lucile FORGET	NEOEN
Delphine LEGUERRIER	DIRM NAMO

## Compte rendu

Loïc LAISNÉ, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, remercie les personnes présentes pour leur participation à ce 5<sup>e</sup> comité de pilotage du site Natura 2000 Plateau du Four. Il remercie le COREPEM pour son travail en tant qu'opérateur, ainsi que le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de la Marine pour la mise à disposition de la salle de réunion. Il accueille le représentant de la Fédération Nationale des Pêcheurs Sous-Marins en Apnée (FNPSA) qui a été intégrée au COPIL par l'arrêté du préfet maritime du 19/06/2012.

M. LAISNÉ rappelle que l'objet de ce COPIL est la validation des enjeux de conservation, des enjeux socio-économiques et des objectifs de développement durable du site. A l'issue, une première proposition d'actions de gestion sera discutée.

Après un tour de table de présentation, il donne la parole à Antonin HUBERT, chargé de mission Natura 2000 pour le Plateau du Four au COREPEM.

### 1. Validation des enjeux de conservation

**=> Voir le support de présentation joint au compte rendu**

M. HUBERT rappelle quelques points importants issus du diagnostic écologique : l'intérêt du site réside dans la présence d'un plateau rocheux peu profond de nature grésocalcaire, laquelle favorise la formation de micro-habitats. Le site apparaît dans un état de conservation global favorable. Les seuls signes de dégradation révélés concernent les champs de blocs, sur la zone intertidale. L'état de conservation des fonds sableux n'a pas été qualifié, faute de connaissances scientifiques. Concernant les mammifères marins, peu de données sont disponibles. Toutefois, un important programme d'acquisition de connaissance est en cours (programme PACOMM), piloté par l'Agence des Aires Marines Protégées (AMP).

La définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation du site ont été effectuées à partir d'une méthode élaborée à partir d'éléments de méthodes existantes : travaux du CSRPN du Languedoc Roussillon, du MNHN et de l'Agence des AMP. Celle-ci a été discutée avec les scientifiques du CSRPN des Pays de la Loire et fait appel à différents paramètres : importance du site pour la conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire (IC), sensibilité et risques de perturbation. La hiérarchisation des enjeux de conservation doit permettre de prioriser les actions de gestion.

M. HUBERT présente les différents critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux de conservation (**voir le support de présentation**).

- **Importance du site pour la conservation des habitats et espèces d'IC**

M. LAISNÉ s'étonne que le site ressorte comme d'importance « élevée » pour la préservation du phoque gris. Le secteur n'est pourtant pas comparable à des secteurs comme la mer d'Iroise, où l'espèce est fréquente.

M. HUBERT précise que la note retenue pour l'importance du site vis-à-vis d'une espèce donnée correspond à la note la plus élevée obtenue à l'une des trois échelles considérées (européenne, nationale, locale). A l'échelle locale, le site apparaît effectivement de moindre importance pour la conservation du phoque gris. Mais il apparaît comme « important » pour l'échelle nationale, compte tenu du statut de l'espèce dans la liste rouge nationale de l'IUCN : en conséquence, l'enjeu associé à cette espèce, a été qualifié de « modéré ».

M. HUBERT rappelle que le site Plateau du Four n'a pas été désigné au titre de la préservation du phoque gris : l'espèce a été prise en considération lors de la réalisation du diagnostic suite aux observations d'usagers du site et de l'océarium du Croisic. Selon eux, des individus sont observés sur le site de façon occasionnelle. Mais il n'y a pas de colonie inféodée au site.

M. LE GALL confirme avoir observé des phoques sur le site, notamment après de fortes tempêtes.

M. LAISNÉ note que ce critère d'importance du site est à relativiser : il est nécessaire de s'adapter aux réalités locales de façon à avoir des mesures bien adaptées au site. Il propose de souligner le fait que sa présence est occasionnelle, que l'enjeu associé à l'espèce n'est pas si important.

Mme BRIVOAL se demande s'il y a un réel intérêt à vouloir protéger cette espèce sur ce site. Si l'espèce est ajoutée au formulaire standard de données (FSD) du site, cela entraînera des contraintes. Elle propose d'attendre de disposer des conclusions du programme PACOMM pour en rediscuter.

**Il est décidé d'attendre les résultats du programme PACOMM avant de statuer sur la nécessité ou non d'ajouter le phoque gris au FSD du site ou de mettre en place des mesures de gestion spécifiques à l'espèce.**

- **Sensibilité des habitats et espèces d'IC**

M. HUBERT présente le critère de sensibilité. Les fonds rocheux présentent une sensibilité « élevée », contrairement aux fonds sableux dont la sensibilité est qualifiée de « faible ». Ces derniers présentent en effet des faciès qui ne sont pas particulièrement fragiles et qui couvrent des surfaces importantes dans la région.

Pour Mme GARCON, ces habitats ne sont pas rares.

M. HUBERT poursuit sur la sensibilité des mammifères marins : elle est qualifiée de « faible ». Cela tient notamment au fait que les effectifs de ces populations sont, depuis quelques années, en hausse. Dans le cas du marsouin commun, la hausse des effectifs pourrait être due à une descente des populations vers le sud, sous l'effet des changements globaux.

Mme GUIMAS annonce que les premiers résultats obtenus dans le cadre du programme PACOMM, mettent en évidence une présence de marsouins communs plus importante que prévu, ce qui tendrait à confirmer soit que les effectifs de l'espèce sont en hausses, soit que le mode d'observation utilisé (avion) est plus adapté pour cette espèce farouche.

- **Risque de perturbation des habitats et espèces d'IC aux activités humaines**

L'impact des activités (nul, supposé ou avéré) sur les habitats et espèces d'IC du site, a été qualifié à partir des guides de référence rédigés par l'Agence des AMP et des résultats du diagnostic initial. M. HUBERT présente la matrice permettant de caractériser ces risques. Le seul risque qui apparaît « avéré » est celui de la pêche à pied sur la zone intertidale, le champ de blocs ayant révélé des signes de dégradation.

D'après les observations de M. MÉNARD, ce champ de blocs est par ailleurs colonisé depuis le mois de mai par des sargasses, algue brune annuelle et opportuniste. Cette algue risque d'occulter les fonds, ce qui impliquerait une modification de la biodiversité de la zone. Il est d'après lui important de surveiller ce secteur, d'autant que l'enjeu écologique a été qualifié de « très élevé ». Il informe le copil que le MNHN réalise, ce 11 juillet, un suivi du site, dans le cadre du programme de l'association ELV. La mise en place de la DCSMM devra permettre de prendre en compte ce type d'évolution « brutale » du milieu.

Mme GARCON demande s'il s'agit d'une espèce pionnière. M. MÉNARD répond qu'on retrouve cette espèce invasive lorsque les conditions environnementales sont mauvaises. M. RIGAULT annonce avoir déjà observé l'espèce sur le site, il y a plus de 15 ans. Elle avait disparu depuis. Pour M. LAISNÉ, il apparaît en effet important de suivre ces espèces invasives.

M. LAISNÉ s'interroge sur le fait de considérer que les ancrages peuvent impacter les fonds rocheux, mais pas les fonds sableux. Il demande quelles sont les activités susceptibles d'ancrer sur le Plateau.

M. HUBERT répond que, d'après les enquêtes réalisées, ce sont les chasseurs sous-marins qui mouillent leur embarcation sur les fonds rocheux. Certains clubs de plongées scaphandre peuvent également être amenés à mouiller leur navire, au

niveau des tombants. Une ancre posée sur des fonds rocheux peut entraîner une destruction de la faune et de la flore, par arrachage et par frottements. L'impact de l'ancrage sur les fonds sableux apparaît négligeable dans les conditions du site : il n'y pas de zone de mouillage, les navires ancrent occasionnellement pour la pratique d'une technique de pêche à la ligne particulière.

Il est demandé s'il est envisageable de poser des mouillages fixes, pour diminuer l'impact de l'ancrage des navires de plongée scaphandre sur les fonds.

M. HUBERT déclare que cette possibilité a été discutée en groupe de travail mais n'a pas été retenue. Les plongeurs craignent en effet que cela contribue à concentrer les plongées dans l'espace. Par ailleurs, l'activité n'apparaît pas très intensive. Les clubs qui ont l'activité la plus régulière utilisent une gueuze (peu impactant pour le fond) pour faciliter la descente des plongeurs sur le fond, leur navire n'ancre pas.

M. RIGAULT souligne qu'une concentration des plongeurs dans l'espace entraînerait des dégradations sur les fonds. Il précise que les chasseurs sous-marins ancrent sur le plateau à marée basse. A marée haute, la plongée est effectuée en dérive. La FNPSA projette de mettre en place une sensibilisation des chasseurs sous-marins sur les bonnes pratiques en termes de mouillage : il est par exemple recommandé qu'en fin de plongée le chasseur décroche son ancre du fond à la main.

Pour M. HUBERT, il y a des actions à prévoir dans le DOCOB pour prévenir ce risque lié au mouillage, basées notamment sur la communication et la sensibilisation des usagers.

Selon M. MÉNARD, les efforts devront se concentrer sur les secteurs du Plateau qui sont les plus fragiles, comme les zones à *Laminaria hyperborea*. Ces algues peuvent vivre jusque 15 ans, elles doivent donc être protégées en priorité. Un repérage de l'espèce est prévu par son association.

M. HUBERT souligne la nécessité de cartographier ces zones particulièrement sensibles. La mesure apparaît d'ailleurs dans le projet d'actions de gestion.

M. RIGAULT demande s'il serait opportun de prévoir des mouillages fixes pour les pêcheurs à pied qui viennent sur le Plateau.

Pour M. HUBERT, la première question est de savoir si ces navires qui ancrent, ou s'échouent sur les laminaires, dégradent les habitats. La cartographie des zones à risque devra permettre de prendre également en compte cette pratique. La pose de mouillages fixes lui semble être une réponse surdimensionnée étant donné que l'activité ne se pratique que quelques jours dans l'année.

Concernant les activités hors-site (projets d'énergies marines renouvelables, activités portuaires), M. HUBERT signale que le principal risque retenu est lié à l'augmentation

de la turbidité, qui peut entraver la croissance des laminaires. Les rejets accidentels d'hydrocarbures et autres polluants ne sont pas à exclure, du fait des activités industrielles et du trafic maritime proches.

Concernant l'impact des crues sur le site, qualifié de « naturel », M. MÉNARD tient à préciser que ce sont les activités humaines qui aggravent le phénomène : les crues ne dépendent pas de l'homme, mais les apports qu'elles génèrent dans le milieu sont bien d'origine anthropique (les engrais utilisés pour l'agriculture entraînent des phénomènes d'eutrophisation). Par ailleurs, les activités de dragage émettent des matériaux en suspension. Cela tend à augmenter la turbidité des eaux littorales.

M. MÉNARD propose de diminuer le niveau de confiance des connaissances concernant le phoque gris. Pour Mme GARCON, cette note permettrait de rappeler que l'on dispose de peu de connaissances sur l'espèce. Mme BAILLY rappelle que l'on dispose tout de même de l'observation des usagers et qu'un important programme d'acquisition de connaissances est en cours, lequel affinera les données.

**La définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation sont validées par le copil.**

## 2. Validation des enjeux socio-économiques

**=> Voir le support de présentation joint au compte rendu**

M. HUBERT présente quelques uns des principaux enseignements du diagnostic socio-économique. Il rappelle que les objectifs de développement durable n'ont pas pour objet de répondre directement aux enjeux socio-économiques définis pour le site. Les 4 enjeux socio-économiques proposés sont les suivants :

1. Conserver la richesse du patrimoine naturel
2. Maintenir des activités de pêche professionnelle
3. Maintenir des activités touristiques (guides de pêche et plongée scaphandre)
4. Maintenir des activités récréatives individuelles

Seules les activités pratiquées au sein du site sont prises en compte dans les enjeux socio-économiques. La conservation du patrimoine naturel apparaît comme un enjeu car les activités pratiquées sur le site en dépendent directement.

M. HUBERT fait part de l'avis transmis par M. MUSARD, de l'Agence des Aires Marines Protégées. Selon lui, il n'apparaît pas nécessaire de définir des enjeux socio-économiques. Cela n'apparaît pas structurant pour la gestion d'un site Natura 2000 et risque de faire croire que l'on cherche à maintenir les activités à l'identique.

Pour M.LAISNÉ, les enjeux socio-économiques sont bien à retenir. Mme BAILLY rappelle que ces enjeux constituent 2 des 3 piliers du développement durable. Mme GUIMAS signale que la nécessité de définir des enjeux socio-économiques figure dans le guide d'élaboration des DOCOB de l'ATEN. Enfin, Mme GILARD informe que tous les sites Natura 2000 terrestres en ont intégré.

M. MÉNARD demande à supprimer les numéros figurant devant l'intitulé des enjeux socio-économiques, ceux-ci qui laissent penser qu'il y a un ordre de priorité. Il propose de subordonner les 3 enjeux concernant les activités économiques à l'enjeu de conservation de la richesse du patrimoine naturel.

**La définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation sont validées par le copil.**

### 3. Validation des objectifs de développement durable

M. HUBERT présente les objectifs de développement durable et sous-objectifs définis pour le site.

**=> Voir le support de présentation joint au compte rendu**

Concernant l'objectif C. (« Intégrer les problématiques et objectifs du site à son environnement »), M. LAISNÉ insiste sur l'importance de conserver une vision précise des enjeux Natura 2000 de ce site : il existe déjà des dispositifs intégrateurs, il ne faut pas laisser croire que la démarche Natura 2000 permettra de régler des problèmes qui se posent à l'échelle de bassins versants.

Pour M. MÉNARD le contrat de baie peut être une échelle adaptée pour traiter de la question de la qualité de l'eau. Il pourrait être intéressant de mettre en œuvre cet outil sur la Baie de la Baule (secteur compris entre la Pointe de Chemoulin et la Pointe du Croisic).

Mme GUIMAS trouverait utile que le chargé de mission Natura 2000 profite des instances de concertation en place sur les estuaires de la Loire et de la Vilaine pour aller à la rencontre des décideurs et acteurs.

Il paraît important que l'animateur du site Natura 2000 puisse faire remonter les inquiétudes exprimées par les acteurs de terrain. Pour M. MÉNARD, celui-ci pourrait notamment participer aux discussions animées par le GIP estuaire, qui est une structure locale.

Mme BRIVOAL souligne l'importance des échanges entre chargés de missions. M. JOURDAIN confirme qu'il est nécessaire de se tenir informé en continu, d'échanger sur ce qui se fait.

Dans l'intitulé de l'objectif B. (« Limiter l'impact des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour garantir un état de conservation favorable »), Mme BRIVOAL propose de remplacer le terme « limiter » par le terme « maîtriser ». Il n'est en effet pas nécessaire de chercher à diminuer un impact si celui-ci ne menace pas le bon état de conservation. **La modification est acceptée.**

**Les objectifs de développement durable sont validés par le copil.**

#### 4. Présentation et pré-validation des actions de gestion

**=> Voir le support de présentation joint au compte rendu**

M. HUBERT présente les différents types de mesures qui peuvent être mises en place sur un site Natura 2000 :

- Contrat Natura 2000
- Charte Natura 2000
- Mesures réglementaires ou administratives
- Mesures de suivi et amélioration des connaissances scientifiques
- Mesures de communication et sensibilisation
- Animation du DOCOB

M. HUBERT rappelle que le DOCOB doit obligatoirement contenir une Charte Natura 2000. Le contenu de cette charte sera à l'ordre du jour du prochain groupe de travail.

M. MÉNARD demande s'il y aura des financements pour ces actions.

Mme GUIMAS répond que oui : une enveloppe est déléguée à chaque DREAL annuellement, selon les besoins identifiés au niveau des sites. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de soucis à ce niveau pour les sites Natura 2000 terrestres.

M. HUBERT présente le projet de LIFE+ « pêche à pied récréative », en cours de montage à l'échelle nationale, piloté par l'Agence des Aires Marine Protégées [dépôt du dossier de demande prévu pour septembre 2012]. Compte tenu des délais, un projet local pour le Plateau du Four a d'ores et déjà été proposé. Cela a été fait en concertation avec l'UNAN, la FNPPSF et la DREAL. Le but du projet local est de retrouver un état de conservation favorable du champ de blocs, en misant sur la sensibilisation des usagers aux « bonnes pratiques ». Les actions consisteront en un suivi de l'état de conservation des champs de blocs (une année de référence + 3

années de suivi), un inventaire faune/flore de l'habitat par un bureau d'étude, la réalisation d'une enquête auprès des pêcheurs à pied et un ensemble de mesures de communication et de sensibilisation des pêcheurs à pied. L'intérêt d'inscrire les actions dans ce projet national est de bénéficier de financements européens et de s'inscrire dans un réseau de suivi.

M. HUBERT propose de parcourir le tableau de synthèse présentant les actions de gestion discutées en groupes de travail (Annexe 1). Il s'agit d'une première étape dans la définition des actions, celles-ci seront encore discutées en groupe de travail. Des « fiches actions » détaillées seront alors rédigées.

Action A2.2 : Mme GARCON demande des précisions sur cette action relative au suivi de la qualité de l'eau via l'équipement d'un navire de pêche professionnelle avec une sonde multi-paramètres. Un suivi de ce type a été réalisé à bord des navires sabliers, lequel s'est avéré décevant, faute de retour de consolidation de la donnée. Elle souligne cependant que ce manque de retour est davantage lié à un manque de moyens qu'à une volonté de ne pas transmettre.

M. HUBERT précise que plusieurs possibilités sont envisageables, dont celle de faire équiper un navire dans le cadre du programme RECOPECA de l'Ifremer.

Mme GUIMAS ajoute qu'un navire de pêche de Croisic a été équipé il y a plusieurs années dans le cadre du projet RECOPECA. Il se dit satisfait du retour qui lui est fait par l'IFREMER.

Pour Mme BRIVOAL, certaines des actions proposées dans le tableau sont loin d'être finalisées. Un groupe de travail « pêche professionnelle » doit encore se tenir pour discuter des actions concernant l'activité. Concernant le projet RECOPECA, elle craint, du fait de la géolocalisation des navires équipés de tels dispositifs, des déviations sur de la gestion halieutique.

M. MÉNARD informe le copil qu'un indice de référence [*indicateur macroalgues subtidales*] est calculé chaque année dans le cadre du programme de l'association ELV. Celui-ci renseigne sur l'état de conservation des habitats rocheux, notamment ceux du Plateau du Four. Il serait intéressant selon lui de transmettre ces données au copil, d'une année sur l'autre.

Action A1.5 : M. LAISNÉ ne trouve pas forcément pertinent d'étudier l'impact des engins trainants sur les fonds sableux à l'échelle de ce site. Il est nécessaire de cibler les actions sur des réalisations concrètes, d'autant plus que ces fonds présentent un enjeu de moindre importance pour le site.

Mme BRIVOAL et Mme GARCON soulignent le coût de ce type d'étude qui nécessite de réaliser des prélèvements sédimentaires annuels. Il paraît indispensable de réaliser ce type d'étude à une échelle supérieure, au minimum celle de la façade maritime. Pour Mme GUIMAS, quand cela est possible, il faut chercher à

s'inscrire dans des programmes existants ou à venir. M. LAISNÉ émet l'idée de lancer ce type de programme via des financements communautaires.

**Il est refenu de ne pas chercher à développer des programmes coûteux à l'échelle du site, mais de s'inscrire dans les programmes existants. Le traitement des données issues du programme CARTHAM doit permettre d'en savoir plus sur cet habitat particulier.**

Action A2.3 : D'après Mme GARCON, le modèle développé par l'IFREMER est un modèle côtier et non estuarien. Le modèle développé par le GIP Loire Estuaire paraît plus adapté pour suivre l'exposition du Plateau du Four au panache estuarien.

Action B1.3 : Le commandant GUILLON demande ce que l'on entend par « planification des contrôles ».

M. HUBERT précise qu'il s'agit du contrôle de l'application de la réglementation par les usagers du site, par exemple sur la pêche à pied. Il évoque la possibilité de renforcer les contrôles sur les aspects environnementaux au sein des AMP.

Mme TOUGERON fait allusion au Plan InterRégional de Contrôle des pêches maritimes et de protection du milieu marin (PIRC) qui est en cours d'élaboration.

M. LAISNÉ insiste sur le fait que le contrôle relève des fonctions régaliennes de l'Etat. Le PIRC n'a pas encore été validé par le préfet maritime, dans l'attente du plan national dont il serait la déclinaison. Pour le moment, seul le plan de contrôle des pêches a été validé par le préfet de Région compétent en la matière.

Mme TOUGERON annonce que la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) réalisera des contrôles sur le site du Plateau du Four.

M. BRIVOAL indique que, dans le cadre des actions Natura 2000, il est plutôt envisagé de faire de la sensibilisation (pêche à pied).

**Pour conclure, M. LAISNÉ indique qu'un travail de sensibilisation devra être effectué préalablement aux actions répressives. Les deux actions devront donc être coordonnées : l'animateur et la DML devront échanger sur ce sujet.**

Actions C2 : Pour Mme GARCON, il est du rôle des services de l'Etat de réaliser une bonne information sur les projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'IC du site.

Mme GUIMAS confirme qu'il s'agit bien d'une compétence de l'Etat. L'animateur du site Natura 2000 doit cependant se tenir informé de ces projets et peut relayer les informations auprès des membres du copil et des acteurs locaux.

M. LAISNÉ donne l'exemple de l'évaluation des impacts générés par l'organisation d'une manifestation nautique sur un site Natura 2000. C'est à l'organisateur de la manifestation de réaliser l'évaluation des incidences de son projet en fournissant les éléments nécessaires pour démontrer l'impact (ou le non impact) de la manifestation sur le site. Le DML accuse réception de l'évaluation des incidences, par délégation du préfet maritime. L'étude des incidences est plus ou moins approfondie selon la taille de la manifestation et les risques qu'elle représente pour le site.

M. BRIVOAL ajoute que l'animateur est là pour aider l'organisateur en lui apportant les éléments de connaissance nécessaires.

M. RIGAULT demande où le dossier doit être retiré et si les organisateurs de telles manifestations sont informés de la démarche à suivre.

M. LAISNÉ répond que c'est auprès des affaires maritimes (DDTM- DML).

Mme TOUGERON précise que 3 à 4 manifestations nautiques sont déclarées sur le secteur du Plateau du Four par an et qu'une information des organisateurs de manifestations nautiques a été réalisée sur la base de ceux qui sont connus de l'administration.

Le commandant GUILLON déplore que la Marine Nationale n'ait pas connaissance de la position exacte des sites Natura 2000, cela pose problème. Ils auraient besoin des coordonnées en longitude/latitude (réf. WGS 84), afin de reporter les positions sur leurs cartes marines.

Mme GARCON soulève le même problème.

Mme BRIVOAL indique que M. HUBERT a relevé les coordonnées du site Plateau du Four à partir des fichiers SIG mais qu'il n'existe pas de coordonnées officielles.

**M. LAISNÉ indique que la préfecture maritime va se charger de transmettre les coordonnées officielles des sites.**

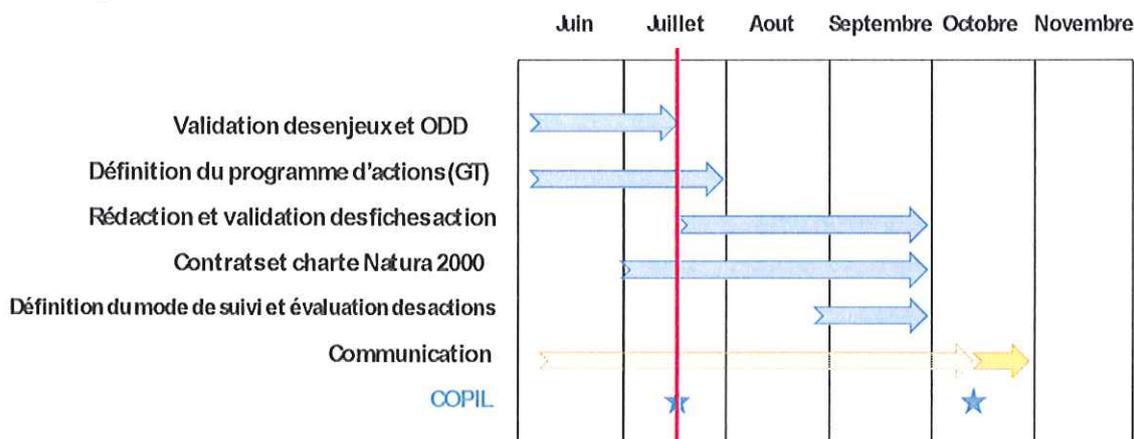
Mme TOUGERON demande s'il sera possible de rédiger un document de synthèse (4-6 pages) du DOCOB, comme cela a été fait pour le site Natura 2000 « Traicts du Croisic ».

M. HUBERT répond que oui.

## 5. Echancier

M. HUBERT présente l'échéancier :

2012



Afin de finaliser les actions de gestion, il est décidé d'organiser un GT spécifique aux activités de pêche professionnelle et un GT général pour valider l'ensemble des mesures de gestion. Le prochain comité de pilotage, pour la validation finale du DOCOB, pourrait se tenir le 11 octobre (date à confirmer).

Mme GUIMAS propose que les membres du COPIL adressent dès maintenant à M. HUBERT leurs remarques concernant le tableau des actions, afin de gagner du temps.

M. LAISNÉ conclut le comité de pilotage en remerciant l'ensemble des participants.

Le préfet maritime de l'Atlantique,  
par ordre, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe  
des affaires maritimes Loïc Laisné  
adjoint au préfet maritime

### CONTACTS :

- **Antonin HUBERT**  
Chargé de mission Natura 2000 au COREPEM  
[natura2000.pdf@gmail.com](mailto:natura2000.pdf@gmail.com)  
Tél : 02 40 60 19 93
- **Marie-France Kerneis**  
Préfecture maritime de l'Atlantique,  
Bureau environnement marin et littoral,  
Division « action de l'Etat en mer »,  
[marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr)

Site internet : <http://plateaudufour.n2000.fr/>

# ANNEXE 1

Tableau de synthèse des actions de gestion discutées en groupes de travail

**Document de travail**

## PROJET : proposition d'actions de gestion pour le site Natura 2000 du Plateau du Four

### Objectif A. CONNAITRE

=> Améliorer la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire, assurer des suivis dans le temps

Sous objectif	Action	N°	Nature	Réalisation	Financement	Priorité		
A1. Poursuivre ou développer les suivis nécessaires à une bonne connaissance des habitats et espèces d'IC	Améliorer la connaissance des habitats de la zone intertidale (inventaire faune et flore, suivi de l'état de conservation des champs de blocs, observations opportunistes)  Inventaire de la faune des habitats rocheux subtidaux et littoraux (protocole ZNIEFF)  Concourir à la mise en œuvre du programme ELV pour le suivi participatif des macroalgues sur le Plateau du Four (protocole ECBAS "allégé")  Concourir à la mise en œuvre du projet du MNHN Concerné pour la cartographie participative des laminaires	AL.1	Suivi/étude	Structure animatrice, bénévoles	LIFE+, Agence des AMP, COREPM, DREAL			
		AL.2	Suivi/étude	MNHN Concerné	DREAL			
		AL.3	Suivi/étude, animation	Structure animatrice	DREAL			
		AL.4	Suivi/étude, animation	Structure animatrice	DREAL			
		AL.5	Suivi/étude	Structure animatrice, ELV, clubs plongée				
		AL.6	Suivi/étude	?				
		AL.7	Suivi/étude	Structure animatrice				
	Mammifères marins	Travailler sur de nouveaux suivis avec les porteurs de projet d'énergies marines (SEMI-REV, eolien offshore), (hydrophones, observations opportunistes)	AL.8	Suivi/étude	Structure animatrice	?		
			Lien avec actions A4 (sciences participatives)					
			Maintenir un réseau de pêcheurs pour réaliser des analyses d'eau en cas de bloom phytoalgologique (protocole programme "eaux brunes")					
	A2. Mieux appréhender la façon dont les activités terrestres et estuariennes peuvent affecter les habitats et espèces d'IC	Equiper un navire de pêche d'une sonde multi paramètres (turbidité, T°, salinité) afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site  Réaliser une étude complémentaire sur l'exposition du site aux panaches de la Loire et de la Villedaine (modèle courantologique IFREMER en cours de développement, prélever, modèle GIP  Lien avec actions AL.1 à AL.7	A2.1	Suivi/étude	Pêcheur volontaire, IFREMER	IFREMER		
			A2.2	Suivi/étude	Pêcheur volontaire, IFREMER ?	IFREMER ?		
			A2.3	Suivi/étude	Structure animatrice			
	A3. Assurer une veille scientifique afin d'intégrer les nouveaux éléments de connaissance	Intégrer les éléments de connaissances sur les mammifères marins (programme PACOMM) et adapter, si nécessaire, le plan d'actions  Intégrer les éléments de connaissances issus des travaux en cours concernant les habitats marins et adapter, si nécessaire, le plan d'actions (CARTHAM : fonds meubles, programme ELV, ZNIEFF Mer, thèses sur les haploids, DCSMM, travaux MNHN sensibilité des habitats aux activités de pêche etc.)  Intégrer les éléments de connaissances concernant la qualité de l'eau (modèle courantologique IFREMER)	A3.1	Suivi/étude	Structure animatrice			
			A3.2	Suivi/étude	Structure animatrice			
			A3.3					
	A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »	Impliquer les clubs de plongées (apnée/chasse) dans l'acquisition de connaissances sur la faune et la flore [suivis laminaires, espèces rares, espèces invasives etc.]  Impliquer les pêcheurs professionnels pour l'acquisition de connaissance sur le milieu, la faune et la flore [prélèvements d'eau, sondes qualité de l'eau, données pêche sur espèces caractéristiques des habitats, observations mammifères marins etc.]  Impliquer les pêcheurs à pied pour réaliser des suivis faune et flore de la zone intertidale [protocoles suivis champs de blocs, présence moules etc.]  Lien avec action SA.2 (suivi participatif de la fréquentation) + Charte Natura 2000	A4.1	Suivi/étude	Structure animatrice, structures de plongée			
A4.2			Suivi/étude ou contrat ?	Pêcheurs professionnels				
A4.3			Suivi/étude	Structure animatrice, associations pêche à pied	LIFE pêche à pied			

## PROJET : proposition d'actions de gestion pour le site Natura 2000 du Plateau du Four

### Objectif B. PRESERVER

-> Limiter l'impact des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour garantir un état de conservation favorable

Sous objectif	Action	N°	Nature	Réalisation	Financement	Priorité
B1. Garantir des activités récréatives compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'IC	Sensibiliser les pratiquants aux bonnes pratiques de pêche, faire connaître la réglementation [communication terrain, communication grand public, diffusion plaquettes et outils de mesures, panneaux d'informations etc.]	B1.2	Animation	Structure animatrices, UNAN, FNPPSF	LIFE+, Agence des AMP, DREAL	
	Encourager la planification de contrôles sur le site, de façon articulée avec les actions de sensibilisation	B1.3	Contrôle	Police de la nature		
	Minimiser l'impact des mouillages sur les fonds rocheux [sensibilisation auprès des chasseurs sous-marins, travail avec les clubs de plongées]	B1.4	Animation, Charte	Structure animatrices, FNPSA	DREAL	
	Faire ratifier la charte Natura 2000 (et définir des engagements spécifiques si cela ne pouvait être fait pendant la phase d'élaboration du DCOCB)	B1.6	Animation	Structure animatrice		
	Lien avec actions A1.1 et A4.3 (connaissances) + charte Natura 2000 pêche récréative et plongée scaphandre					
	Tester des engins de pêche moins impactant pour les habitats [drague à coquilles : test en mer aspects techniques, économiques et écologiques, panneaux chalut de fond]	B2.1	Contrat N2000	Structure animatrice, COREPEM, pêcheurs volontaires	?	
B2. Garantir des activités de pêche professionnelle compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'IC	pêche et établir, si nécessaire, des mesures de gestion complémentaires	B2.4	Animation	Structure animatrice, COREPEM	?	
	Faire ratifier la charte Natura 2000 par les patrons de pêche	B2.3	Animation	Structure animatrice		
	...					
B3. Suivre la fréquentation et l'évolution des activités socio-économiques du site	Charte Natura 2000 pêche professionnelle					
	Poursuivre le suivi participatif de la fréquentation du site par comptages en mer et développer un indicateur de la fréquentation	B3.1	Animation	Structure animatrice, pêcheurs bénévoles		
	Réaliser une veille auprès des professionnels de la pêche pour prendre en compte les modifications notables des pratiques (augmentation/dimution de la flotte, nouvelles techniques de pêche)	B3.2	Animation	Structure animatrice		
	Intégrer les données issues de nouveaux dispositifs de suivis de la fréquentation (fiche "secteur" pêche professionnelle, données passage cales de mise à l'eau etc.)	B3.3	Animation	Structure animatrice		
Réaliser une veille auprès des clubs de plongée pour prendre en compte les modifications notables des pratiques	B3.4	Animation	Structure animatrice			

## PROJET : proposition d'actions de gestion de site Natura 2000 du Plateau du Four

### Objectif C. INTEGRER

=> Intégrer/connecter les problématiques et objectifs du site à son environnement

Sous objectif	Action	N°	Nature	Réalisation	Financement	Priorité
C1. Favoriser les échanges amont/aval pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau	Suivre/participer aux discussions qui traitent de la qualité des eaux côtière (DCSMM, CMF, instances des SAGÉs Loire et Vilaine, commissions portuaires etc.) [veille active sur les démarches "amont" ou littorales, retour vers le COPIL, participer aux instances de concertation]	C1.1	Animation	Structure animatrice		
	Faire reconnaître les enjeux de conservation du site en lien avec la qualité des eaux au niveau des instances de concertation et aux décideurs (CMF, instances des SAGÉs Loire et Vilaine, commissions portuaires etc.)	C1.2	Animation	Structure animatrice		
C2. Suivre le développement des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'IC du site	Assurer une veille pour connaître les projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces du site	C2.1	Animation	Structure animatrice		
	Apporter les éléments nécessaires aux porteurs de projet pour évaluer et diminuer leurs incidences sur les habitats et espèces d'IC	C2.2	Animation	Structure animatrice		
C3. Favoriser le partage et l'harmonisation des travaux menés dans le cadre des politiques publiques environnementales	Favoriser la cohérence entre les suivis réalisés dans le secteur Loire-Vilaine (Natura 2000, DCE, ZNIEFF, ELV etc.)	C3.1	Animation	Structure animatrice		
	Favoriser la cohérence des objectifs et mesures liés à la conservation des habitats et espèces aux différentes échelles d'action (Plateau du Four, Mor Braz, façade maritime etc.)	C3.2	Animation	Structure animatrice		

### Objectif D. INFORMER

=> Faire connaître les objectifs et les engagements Natura 2000

Sous objectif	Action	N°	Nature	Réalisation	Financement	Priorité
D1. Permettre au grand public de mieux connaître et considérer le patrimoine naturel marin	Organiser une exposition mobile sur les richesses du sites du Plateau du Four et les objectifs de natura 2000 [panneaux de présentation, photos sous-marines, mise à disposition de documents de communication]	D1.1	Animation	Structure animatrice	DREAL	
	Organiser des conférences (réunions publiques, réunions associations etc.)	D1.2	Animation	Structure animatrice		
	Autres vecteurs de communications : prospectus de présentation, site internet, presse etc.	D1.3	Animation	Structure animatrice		DREAL
	Accompagner les responsables d'activités récréatives (association pêche plaisir, guides de pêche, clubs de plongée) dans leur rôle d'éducateur à l'environnement marin	D1.4	Animation	Structure animatrice		
D2. Faire connaître les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public, des usagers et des acteurs locaux	Actions D1.1 -> D1.4					
D3. Valoriser les efforts des usagers en faveur des habitats et des espèces d'IC	Promouvoir les bonnes pratiques et le rôle de "sentinelle" joué par les usagers du site	D3.1	Animation	Structure animatrice		
	Proposer un logo utilisable par les structures impliquées dans les actions Natura 2000 à des fins de promotion de leur activité (club de plongée, guide de pêche)	D3.2	Animation	Structure animatrice		